

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Cassis de Dijon, c'est parti !

Il y a dans le droit européen un principe selon lequel tout Etat membre est tenu de considérer les normes techniques de n'importe lequel des vingt-sept Etats membres comme équivalentes aux siennes. C'est le principe du «Cassis de Dijon».

Les Chambres fédérales, à la suite du Conseil fédéral, ont décidé unilatéralement que la Suisse allait elle aussi appliquer ce principe. «Unilatéralement», cela signifie que l'UE ne nous l'a pas demandé et, bien entendu, qu'elle ne nous accordera rien en contrepartie.

Cette décision répond à la volonté obsessionnelle du Conseil fédéral de faire baisser les prix en Suisse, dont il répète inlassablement qu'elle constitue un «îlot de cherté». Pour introduire le Cassis de Dijon, le parlement a révisé la loi sur les entraves techniques au commerce (LETC). Ces «entraves techniques au commerce» sont les obstacles aux échanges internationaux de produits résultant de prescriptions ou de normes techniques différentes, de leur application divergente ou de la répétition des essais ou homologations déjà opérés à l'étranger.

Dans la dernière Nation, nous espérons un référendum. Il a été lancé par un vigneron de Satigny, M. Willy Cretegny. Nous nous lançons à notre tour, sous le nom de Comité «NON au Cassis de Dijon». Pourquoi se battre ?

En premier lieu, l'«îlot de cherté» est une sottise, fondée sur une approche biaisée de la réalité économique. Le Conseil fédéral fait comme s'il y avait d'un côté les producteurs avides et de l'autre les consommateurs exploités. Or, tout citoyen est à la fois consommateur et producteur, payeur et payé. Tout se tient. Le salaire (élevé en Suisse en comparaison internationale) jouant un rôle principal dans la formation des prix, une baisse générale des prix n'ira donc pas sans une baisse générale des salaires.

Pour éviter que les entreprises suisses ne soient discriminées par rapport à leurs concurrents étrangers, le Conseil fédéral a prévu qu'elles pourraient produire aux normes européennes, moins contraignantes. Les autorités fédérales se sont mises dans la situation de devoir bafouer les règles qu'elles avaient elles-mêmes promulguées !

En ce qui concerne les paysans, soumis à des exigences écologiques et sociales dures et vétilleusement contrôlées, le Cassis de Dijon les place en situation de faiblesse face à la concurrence européenne. Au terme d'une âpre lutte conduite pied à pied, leurs organisations professionnelles ont obtenu quelques aménagements. D'abord, les produits importés devront indiquer le pays d'où ils viennent. C'est bien, mais ce n'est pas transcendant. Ensuite, l'Office fédéral de la santé publique devra s'assurer que les denrées alimentaires d'importation ne constituent pas une menace pour la santé des consommateurs ou pour l'environnement. C'est bien aussi, mais c'est assez

vague, et en tout cas, ça ne contraindra pas encore les importateurs étrangers à observer des règles aussi strictes que les nôtres. Nos producteurs continuent d'être discriminés.

Ayant obtenu ces maigres concessions, les organisations agricoles, comme elles s'y étaient engagées, ont décidé de ne pas lancer le référendum. Promesse tenue, donc, mais nous conservons l'espoir qu'elles – ou en tout cas leurs membres – le soutiendront !

Pour les Verts, le Cassis de Dijon signifie l'assouplissement des normes fédérales sévères édictées sous leur influence en matière d'hygiène, de respect de l'environnement et de la protection des hommes, des animaux et des plantes. Leur opposition a été vigoureuse au parlement. Elle devrait normalement les conduire à soutenir eux aussi le référendum... ou à lancer le leur propre !

Sans partager l'admiration des Verts pour toutes ces normes, dont certaines ont déclenché un véritable délire bureaucratique, nous jugeons choquant que la Suisse conserve des exigences légales tout en autorisant leur transgression. Soit ces normes sont justifiées et on les impose aux importateurs, soit elles sont mauvaises et on les change ou on les supprime. Il n'y a rien de plus délétère pour le droit et les institutions que des lois officiellement bafouées.

Il apparaît de plus particulièrement naïf de concéder à l'Union européenne un avantage important sans rien exiger en contrepartie. Ce genre de gaspillage diplomatique est d'autant plus imprudent, certains diraient «scandaleusement désinvolte», qu'on a vu, notamment en matière de secret bancaire, de quoi nos voisins étaient capables.

Lisons encore le Message du Conseil fédéral: *Les obstacles techniques au commerce entravent les échanges transfrontaliers de produits et contribuent de ce fait au cloisonnement des marchés nationaux. Cette situation génère tout un éventail de problèmes, à commencer par des prix élevés, une concurrence moins vive sur le marché intérieur, une perte de compétitivité internationale pour les producteurs suisses et un potentiel inexploité d'économies d'échelle liées à la division internationale du travail (des débouchés plus vastes permettent une spécialisation accrue et la production en plus grandes séries, donc à un meilleur prix unitaire).*

En invoquant la «division internationale du travail», le Conseil fédéral fait implicitement fi d'un principe fondamental, celui de la production généraliste, notamment en matière agricole. La production généraliste est sans doute, en tout cas à court et moyen terme, plus coûteuse que la monoculture, aboutissement logique de la division internationale du travail, mais elle seule peut conserver au pays une relative autonomie en cas de guerre.

Le Message ne dit pas non plus un seul mot de la solidarité des divers corps de métiers, des producteurs, des fournisseurs et des consommateurs à l'intérieur de nos

frontières. Il ne parle que d'économie, et il en parle mal, parce qu'il la réduit à des généralités idéologiques entrelardées de comparaisons chiffrées ambiguës.

Nous arrivons au fond de la question. Le Cassis de Dijon, c'est le symbole du rabougrissement politique. Acceptant la modification de la LETC, le Parlement a entériné la subordination de la souveraineté suisse aux «lois» du marché. La politique étrangère de la Confédération semble n'avoir d'autre raison d'être que d'aplanir les chemins de la mondialisation.

Il est significatif que le libéralisme individualiste et le socialisme étatiste, deux idéologies généralement opposées, se retrouvent ici pour abattre les frontières protectrices et livrer les entreprises suisses, patrons et employés, aux seuls rapports de force internationaux.

Voilà pourquoi le lancement de ce référendum est une nécessité. Certains, tout en partageant notre jugement sur le Cassis, se réservent pour le vrai combat, celui qui les opposera à l'Accord de libre échange agricole (ALEA). Ils craignent qu'un échec contre le Cassis de Dijon n'affaiblisse la position des adversaires de l'ALEA (dont nous serons). Nous croyons

au contraire qu'une abstention des organisations concernées ne peut que renforcer la détermination du Conseil fédéral. Il faut montrer dès aujourd'hui à l'officialité fédérale que nous ne sommes pas disposés à nous laisser faire, même en plein été. L'affaire est difficile, sans doute, se déroulant durant la canicule, mais elle n'en est pas moins parfaitement jouable.

Il y a encore beaucoup de questions à éclaircir et de points à traiter. Nous y reviendrons tout au long de l'été. Le délai échoit le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Nos lecteurs trouveront dans cette Nation une feuille de signatures. Nous les prions de la signer et de nous la renvoyer le plus rapidement possible, même incomplètement remplie. D'autres feuilles, A5 ou A4, peuvent être commandées aux adresses postale (place du Grand-Saint-Jean 1, 1003 Lausanne) et internet (courrier@ligue-vaudoise.ch) de la Ligue vaudoise, ainsi que par téléphone au 021 312 19 14.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> Les résultats de plusieurs référendums lancés contre la même loi s'additionnent, si divers voire opposés que puissent être les motifs du lancement.

### La Cité défigurée ?

Au lancement du concours d'architecture en vue de la reconstruction de la salle du Grand Conseil, *La Nation* a demandé que le projet primé évite tout choc entre l'ancien et le moderne, mais s'intègre avec modestie à la silhouette générale de la Cité et notamment à ses belles toitures de tuiles en terre cuite. Le jury, hélas, n'a qu'un tout petit peu exaucé nos vœux en couronnant le projet *Rosebud*, de l'Atelier Cube S.A. à Lausanne et de Bonelli & Gil à Barcelone.

On échappe certes aux parallélépipèdes de béton brut, ou de verre et d'acier, mais pas aux formes agressives par lesquelles les créateurs veulent marquer leur réalisation d'une griffe originale. En l'occurrence, c'est cette bizarre toiture en forme de cône tronqué en biais, qui «crée un événement», comme écrit le jury, dans l'image d'ensemble du quartier; or on n'a pas besoin d'un événement; l'harmonie suffirait.

En raison de son asymétrie, on ne sait pas si le toit, selon le point de vue, penche à gauche ou à droite; c'est peut-être à la ressemblance de notre parlement. La forme paraît inaboutie; c'est peut-être à l'image du travail législatif. Quant au trou béant du haut, serait-ce une allusion budgétaire au Tonneau des Danaïdes? Certains comparent cette construction à la station d'une télécabine; relayant cette opinion, le fabuleux Burki transforme la place du Château en site de montagne où le Major Davel contemple la remontée mécanique, une paire de skis sur l'épaule. Ce dessin devrait être scellé dans le nouveau bâtiment si, par la malice des temps et la mollesse des gens, il était réalisé comme prévu.

D'autres y voient la courbe d'un bonnet phrygien. Peut-être, mais pourquoi

évoquer ici ce couvre-chef qui symbolise la Révolution et la Terreur? Nous n'en sommes pas là, même si le Grand Conseil compte en son sein quelques passionnaires intransigeantes. Les allusions historiques pertinentes concerneraient plutôt le Directoire et Bonaparte: pourquoi pas un toit en forme de bicornes ?

Mais cessons le jeu des analogies pour dire tout simplement notre sentiment: ce toit est laid.

En outre, la couleur brun clair que donnent les images ne doit pas tromper: la couverture ne sera faite de tuiles de terre cuite, mais d'une sorte de tôle, au mépris de l'homogénéité du site. Les architectes indiquent qu'il est difficile à ce stade de présenter des matériaux définitifs, mais que «le revêtement extérieur de cuivre, zinc ou autre matériau léger de nouvelle génération (comme l'acier inoxydable Uginox) seront utilisés [...]». Ils ne pourront guère se raviser, car la pente du toit est trop raide pour qu'on y pose des tuiles de terre cuite (c'est pour cela que la flèche de la cathédrale a été couverte d'ardoises d'un triste gris-violacé).

Les autres travaux du concours, à vrai dire, ne présentent guère de belles réussites (nous parlons ici de l'allure extérieure seulement, la question de la distribution intérieure appelant une tout autre analyse). L'un d'eux, toutefois, offre au regard une toiture ample et harmonieuse, surmontée d'un élégant clocheton qui paraît saluer celui, tout semblable, de l'Ancienne Académie: ce projet propose la reconstruction du bâtiment incendié... presque à l'identique! Le plus sage serait probablement de choisir cette solution en rendant ainsi hommage à Perregaux.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN



## Wilhelm Furtwängler et la résistance allemande au régime nazi

A la mémoire de Bernard Blatter

La sortie récente du film *Walkyrie*<sup>1</sup> et la parution de l'ouvrage de Konstanze von Schulthess<sup>2</sup>, consacré à la biographie de la veuve de Claus von Stauffenberg, l'auteur de l'attentat contre Hitler du 20 juillet 1944, ont mis en évidence la réalité d'une résistance intérieure allemande au régime nazi, en la cristallisant sur cet événement.

Dans ce domaine, méconnu ou par trop nié, il existe cependant d'autres exemples, dont un qui donne beaucoup à réfléchir, celui du grand chef d'orchestre Wilhelm Furtwängler. Né en 1886, mort en 1954, il a donc vécu la montée du nazisme dès 1933, les deux guerres mondiales et l'écrasement final de l'Allemagne, alors qu'il portait la responsabilité musicale des deux orchestres parmi les meilleurs, la Philharmonie de Vienne et la Philharmonie de Berlin, une charge unique dans l'histoire de la musique.

Témoin privilégié, engagé durant l'une des périodes les plus sombres de l'histoire de l'Europe, Furtwängler nous a laissé quarante-deux carnets personnels, qui l'ont accompagné de 1924 à sa mort. Traduits en français<sup>3</sup>, ils sont un miroir précieux et fidèle de sa vie intérieure. La musique y occupe naturellement une place prépondérante, ni technique, ni anecdotique, parce que toujours centrée sur sa relation de transcendance avec l'homme.

Toutefois un regard attentif y discerne une autre dimension, elle aussi éthique et tout autant exigeante, celle d'une résistance personnelle au régime nazi, allant grandissant jusqu'à la fin de la guerre en 1945, comme en témoignent ces lignes: *A l'extérieur de notre pays, on n'a pas idée de l'aversion que ce système politique provoquait chez les hommes droits, en Allemagne depuis longtemps déjà, alors qu'à l'étranger on ne le savait pas encore. C'était, de notre*

*part, un mélange de haine, de mépris et d'impossibilité de le prendre au sérieux.*<sup>4</sup>

Malgré cela, il reste dans son pays, car, dit-il en guise de réponse à ceux qui le lui reprochent: *C'est ici seulement que l'on combat pour l'âme allemande. Dehors, on ne fait que protester. Ce qui est à la portée de chacun!* On imagine sans peine les difficultés extrêmes auxquelles il a dû faire face, pendant la période incriminée, mais aussi après la guerre, pour justifier un choix existentiel si exposé.

C'est ici qu'intervient une nouvelle étude, récemment parue, le travail tout à fait remarquable d'une jeune femme de lettres et musicienne de Nancy, dont le titre même est significatif, *Le cas Furtwängler*<sup>5</sup>. Avec pertinence et en se basant sur une information très sérieuse, l'auteur analyse la motivation de l'homme et du chef, sa complexité, en le situant dans son contexte politique, artistique et personnel, un contexte qu'il est bien difficile d'imaginer aujourd'hui... au point que ce travail devient désormais nécessaire à qui veut avoir une vision claire et objective de l'activité de Furtwängler durant ces années tragiques, ne serait-ce que pour la mieux comprendre. Par exemple, comment ce chef a-t-il pu – a-t-il dû? – établir des rapports avec les dignitaires nazis, pour survivre dans de telles conditions? Ou encore, pourquoi des musiciens très compromis comme Karl Böhm, Clemens Krauss et surtout Herbert von Karajan (à deux reprises porteur de la carte du parti nazi) ont été si peu inquiétés après la guerre, alors que Furtwängler, interdit de direction jusqu'en 1947, fut traduit devant un tribunal de dénazification des autorités d'occupation américaines?

La dernière partie du livre est particulièrement intéressante – nouvelle aussi! Audrey Roncigli ne craint pas d'y aborder un domaine sensible, précisément celui de la résistance allemande. On apprend ainsi qu'un repas a réuni, en 1943, Furtwängler et des membres de la conjuration du 20 juillet 1944. Nul ne saura jamais ce qui a été dit et l'auteur ne tire aucune conclusion hasardeuse de cette rencontre. Mais un tel fait n'est peut-être pas étranger au danger que court Furtwängler dès cette époque – craignant d'être emprisonné, comme Dietrich Bonhöffer ou Martin Niemöller – avant que, sur le conseil impératif d'Albert Speer, ministre de l'Armement, il ne doive quitter son pays pour trouver refuge en Suisse, en février 1945.

Revenons à la musique. A un assistant lui demandant quel tempo choisir pour telle œuvre de Beethoven, Furtwängler eut cette réponse étonnante: «Je ne sais pas; cela dépend de l'instant...»<sup>6</sup> Étonnante, mais profondément justifiée, car chacun sait que chez le vrai musicien s'opère un mystérieux mariage entre sa propre vie intérieure et celle qui a donné naissance à l'œuvre à interpréter.

S'appuyant sur cette vérité majeure, l'auteur termine l'ouvrage en rendant un hommage – indirect, mais réel et substantiel – à la richesse des interprétations de Furtwängler, et cela d'une manière fort originale. Pour prouver que celles-ci, jamais stéréotypées, reflètent bien l'influence du milieu et les circonstances du moment, Audrey Roncigli part de deux œuvres musicales représentatives du répertoire de Furtwängler – l'*Ouverture de Coriolan*, de Beethoven, et l'*Adagio* de la 7<sup>e</sup> Symphonie, de

Bruckner. Elle démontre ainsi la différence frappante qui existe entre une interprétation réalisée sous le régime nazi, donc pendant une période d'extrême tension, et une seconde datant d'après 1947, de la dernière partie de la vie du chef, celle de la liberté retrouvée...

Une telle entreprise sera jugée trop subjective par d'aucuns, mais elle se justifie, dépassant la mode facile et arbitraire des critiques de disques habituelles. Car, comme l'écrit un conférencier français, «*les interprétations de la période de la guerre ont une tension hors du commun et évoquent avec force la tragédie grecque [...] Ce qui distingue les enregistrements de cette période est leur caractère "d'urgence". Chaque moment des œuvres est joué comme si c'était un testament musical du maître. L'incertitude du lendemain était chaque jour présente.*»<sup>7</sup>

Alors franchissons le pas et osons poser la question: ce faisant, en restant dans son pays et en conférant une telle dimension aux œuvres qu'il avait à interpréter, Furtwängler ne faisait-il pas, avec ses moyens de musicien, à sa manière et consciemment ou non, acte de résistance intérieure au sens le plus élevé du terme?

Nul ne pourra jamais répondre à cette question, ou plutôt, chacun de nous le fera comme il le voudra, mais ceux qui vivaient le quotidien de ces temps de terreur savaient, eux, ce qu'ils venaient chercher en se rendant en de tels lieux. Un témoin l'affirme: «*Tous les huit ou quinze jours, les concerts de Furtwängler à Berlin étaient notre raison de vivre, des moments d'espérance dans le drame extérieur.*»<sup>8</sup>

Dietrich Bonhöffer dans sa cellule, Wilhelm Furtwängler à son pupitre, et bien d'autres combattants anonymes, chacun d'entre eux a dit non à l'horreur de ce qui se passait dans son pays. Il est temps que l'on révisé notre jugement sur la résistance intérieure allemande et qu'on lui rende l'honneur auquel elle a droit.

JEAN-JACQUES RAPIN

<sup>1</sup> Film consacré à Claus von Stauffenberg et à l'attentat contre Hitler du 20 juillet 1944.

<sup>2</sup> Konstanze von Schulthess: *Nina Schenk Gräfin von Stauffenberg, Ein Porträt*, Zürich und München, Pendo Verlag, 2008.

<sup>3</sup> Wilhelm Furtwängler: *Carnets 1924-1954* (traduction d'Ursula Wetzel, adaptation française de Jean-Jacques Rapin, postface de Pierre Brunel), Genève, Georg Editeur, 1994.

<sup>4</sup> Wilhelm Furtwängler: OP-cit. p.74.

<sup>5</sup> Audrey Roncigli: *Le cas Furtwängler, Un chef sous le III<sup>e</sup> Reich* (avant-propos de Jeremy Menuhin, postface de Didier Francofort), Paris, Editions Imago, 2009.

<sup>6</sup> Audrey Roncigli: op. cit. p. 221.

<sup>7</sup> Félix Matus-Echaiz, cité par Audrey Roncigli, op.cit. p. 221.

<sup>8</sup> Boleslaw Barlog, cité par Audrey Roncigli, op.cit. p. 236.

### On nous écrit:

#### Un bel exemple de «*Métamorphose*»

*Il était une fois les halles rurales du comptoir suisse. Idéalement nichées entre la Violette et l'Avenue du Mont-Blanc à Lausanne, elles abritaient, lorsque la campagne descendait à la ville, tout un cheptel qui fleurait bon le foin. Vaches et taureaux régalaient alors le voisinage de leurs sonnailles, de temps à autres retentissait le hennissement d'un cheval ou quelque grognement porcin (la grippe du même nom n'avait pas encore contaminé nos médias). Le coq ne manquait jamais d'éveiller le quartier à cette vie un peu intemporelle qu'affectionnaient alors les habitants d'une ville encore préservée. N'oublions pas les lapins, non plus.*

*Souvenirs que tout ceci, bien sûr. Les concepteurs du quartier qui remplace désormais cette défunte basse-cour l'ont bien compris; en érigeant leurs immeubles, ils n'ont pas manqué un dernier clin d'œil à ces temps révolus. Des lapins qui régnaient ici naguère sur les âmes enfantines, ils n'ont retenu que les cages.*

*Evacuée la douceur des doux paysages, le règne du béton l'emporte ici sur toute autre considération. Des façades brutes, percées de meurtrières pour mieux créer l'illusion de lumière aux futurs locataires que l'on sait n'avoir souvent plus d'autre choix que de se serrer en ces lieux exigus. C'est une chose que de visiter un appartement témoin inondé d'un soleil aussi matinal que printanier, c'en sera une tout autre que d'y vivre les longs hivers tristes, à l'ombre des voisins éloignés de quelques petits mètres, à se toiser d'un bunker à l'autre.*

*Triste quartier, avant-goût de camp de densification, préambule de l'avenir radieux que leurs édiles entendent proposer aux Lausannois.*

*Ainsi va la ville vers – le mot est lancé depuis belle lurette – sa densification, laquelle, contre toute attente, semble satisfaire une majorité du conseil communal. 24 heures, qui depuis longtemps déjà prépare l'opinion publique à cet «*inéluçable*» entassement de population voulu en haut lieu, se faisait récemment l'écho des «*deux visions opposées de la métamorphose lausannoise*».*

*La première, destinée par les uns à renflouer l'état calamiteux des caisses publiques par un accroissement drastique de nouveaux contribuables, ou par*

*les autres à signer de juteux contrats avec des entreprises de construction particulièrement bien représentées dans l'exécutif lausannois. Et accessoirement – faut-il le souligner – à juguler une pénurie artificiellement créée.*

*L'autre vision, que ses détracteurs ne manqueront de combattre par tous les moyens, vision passiste donc, soucieuse de préserver ce qui peut encore l'être des griffes voraces d'une ville résolument tournée vers ses velléités de mégalopole.*

*Et les Lausannois, dans tout cela, qui s'est préoccupé de leur demander leur avis? Depuis des années qu'on les y prépare, que dis-je, qu'on les y contraint, ont-ils vraiment envie de se serrer toujours plus les uns contre les autres, de perdre en moins de deux décennies cette qualité de vie que leurs ancêtres ont mis plusieurs siècles à construire?*

*Des quartiers entiers sont déjà en voie de getthoïsation avancée; souhaitons-nous vraiment vivre comme dans les grandes métropoles, avec les trop rares avantages que cela pourrait apporter en regard des inconvénients? Voilà bien des questions que nos élus préfèrent évacuer, trop aveuglés, ou peut-être apeurés, par les fortes personnalités d'un exécutif, pourtant destiné par définition, non pas à dicter, mais à exécuter les ordres utiles au bien-être de leurs administrés.*

*Il aura fallu la combativité et le courage d'une citoyenne de plus de 70 ans, habitante du quartier de la Pontaise, pour que les Lausannois soient enfin à même de donner leur avis: oui ou non, voulons-nous densifier notre ville, alors que nous vivons déjà dans l'un des pays à plus forte densité démographique de la planète?*

*Avant de voter sur le projet «*Métamorphose*», il serait également souhaitable que chaque citoyen appelé aux urnes prenne la peine de se déplacer du côté de la Pontaise, afin d'apprécier ce que nos autorités entendent par le terme de «*densification*». Coïncées entre l'Avenue de Beaulieu, le Chemin des Grandes-Roches et celui de la Violette, les «*Résidences Beaulieu*» pourraient alors bien y gagner le sobriquet de «*Résidences Beaubéton*».*

MICHEL CURCHOD

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch  
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne



## La Romandie? Non merci

Il y a quelques semaines, *La question romande* sortait en librairie. Ce livre, de la plume de M. François Chérix, est un travail de commande. La TSR s'est en effet posé deux questions, auxquelles elle a chargé M. Chérix de répondre. Ces questions étaient les suivantes: «*La télévision, respectivement la TSR, est-elle toujours en phase avec la société romande?*» et: «*La TSR évolue-t-elle au même rythme que son public [...]?*»<sup>1</sup>

En fait, la TSR n'a pas mandaté François Chérix pour analyser ses qualités et ses défauts à elle. Elle lui a demandé «*d'observer la société romande actuelle, ses dénominateurs communs, ses élans, ses contradictions*», puis d'en livrer «*une sorte d'arrêt sur image*». Le tout dans le but de travailler sur la pertinence des offres de programmes.<sup>2</sup>

*La question romande* est donc une étude de marché, elle découle d'une démarche *marketing*. Ce n'est pas infamant, notamment parce que nous sommes condamnés à payer pour notre télévision publique et que nous en voulons pour notre argent, mais cela méritait d'être rappelé. Et nous y reviendrons.

*La question romande* affirme beaucoup de choses et n'est pas aisée à résumer dans un article de taille supportable pour le lecteur. Or M. Chérix tire sept principaux enseignements de son étude. Nous les passons en revue et les commentons à mesure. Le lecteur nous pardonnera ce procédé un peu scolaire.

Premièrement, juge M. Chérix, «*la Suisse romande est riche de ses diversités [...] Simultanément, les dénominateurs communs entre Romands sont bien réels. Ancrés dans la nuit des temps ou liés à la Suisse moderne, rarement nommés, souvent minimisés, ils entretiennent de vieilles complicités, influencent les comportements et dessinent des intérêts convergents.*»<sup>3</sup>

Rien à redire à ces affirmations assez peu osées. Si ce n'est que nous n'en tirons aucune conséquence politique.

Ensuite, la géographie, l'histoire et la culture «*marquent une conscience romande qui balance entre dépression, évasion et affirmation, jamais nantie d'une confiance durable, jamais résignée à ne pas l'acquiescer un jour.*»<sup>4</sup>

Ces quelques mots méritent une explication. En fait, le concept «*dépression, évasion, affirmation*» a l'air compliqué, mais c'est assez simple.

Ce que M. Chérix entend par «*dépression, évasion, affirmation*» peut se résumer de la sorte: lorsque la Romandie n'est pas au cœur des préoccupations politico-médiatiques, les Confédérés francophones se résignent facilement à n'y plus penser<sup>5</sup> (et c'est la «*dépression*», au moins pour M. Chérix). Lorsque les Confédérés francophones ne pensent pas à la Romandie, ils s'occupent d'autre chose<sup>6</sup>. (C'est l'évasion. Et même M. Chérix, romandophile professionnel, peut s'occuper ailleurs.) Lorsque l'occasion se représente, d'aucuns peuvent remettre la Romandie sur le tapis. (C'est l'affirmation, dont *La question romande* est un exemple.)

Troisièmement, M. Chérix rappelle que «*nécessité fait loi. La souplesse, la tolérance et la curiosité des Romands ne sont pas les preuves de leurs vertus, mais les réponses que les circonstances et les pressions leur ont dictées.*»

Il n'y a pas grand-chose à ajouter à cela. Il est en effet difficile de contredire ou de compléter un dicton rendu si efficace par la patine du temps. Soit!

Nécessité fait loi! Avec de telles analyses, la TSR en a pour son argent.

La quatrième conclusion du livre est que «*les Romands ont des attentes pour leur région. Simplifications administratives, projets concrets ou visions plus larges, ils demandent que leur cadre de vie s'organise. De plus, pour remplir leurs tâches, les cantons sont condamnés à coopérer; la Confédération les y contraint toujours davantage; la mondialisation les incite à serrer les rangs. Face à ces exigences, le fédéralisme, illisible et additionnant les effets pervers, n'apporte pas de solution; quant aux pouvoirs constitués, ils n'ont pas encore créé les institutions nouvelles dont la région et la démocratie ont besoin.*»<sup>7</sup>

Certes, on est en droit d'attendre de notre Canton qu'il simplifie autant que faire se peut ses relations avec ses voisins. Certes, les cantons sont condamnés à coopérer et certes, la mondialisation nous incite tous à serrer les rangs. Mais, si nous ne contestons pas que le fédéralisme comporte des désavantages, nous croyons que le fédéralisme apporte la seule solution viable. Et c'est pour cela que nous nous réjouissons que les pouvoirs constitués n'aient pas encore créé de nouvelles institutions.

Le fédéralisme est un mal nécessaire en ce que les parties fédérées se défont d'une partie de leur souveraineté qu'elles remettent au pouvoir fédéral. Mais il est devenu un bienfait, un mariage de raison qui aurait apporté non seulement la sécurité nécessaire à toute vie mais encore l'amitié confédérale en sus. Nous sommes fédéralistes par réalisme et par patriotisme vaudois<sup>8</sup>. Or, il se trouve que nous nous voulons aussi de bons et fidèles Confédérés. Nous aimons donc la Confédération de nations souveraines dans laquelle notre Canton est engagé. Nous rejetons cependant l'idée de nation suisse parce que cette dernière n'existe pas.

Il n'y a pas de nation suisse, l'existence de nations cantonales est là pour le rappeler.<sup>9</sup> Or, il est bien meilleur, bien moins frustrant et bien plus digne d'aimer quelque chose qui existe que de s'attacher à des coquecigrues. Ces remarques, valables pour la Suisse, le sont plus encore pour la Romandie.

Un cinquième point, «*les désirs des Romands ne s'expriment pas contre les majoritaires ou contre la Confédération, mais avec les Alémaniques, avec les régions européennes, dans l'idée de servir la Suisse. Souvent nié, le Röstigraben n'a pas disparu, loin s'en faut. Mais le dilemme entre "soumis ou révolté" semble transcédé, au profit d'une volonté de se prendre en charge sans incriminer ses voisins.*»

Tout cela est très joli et plein de bons sentiments. Malheureusement, on se fiche un peu de savoir dans quel esprit est engagée la construction de la Romandie. Ce qui est sûr, c'est que la construction d'une telle entité conduirait à la «*belgification*» de la Suisse, si vous nous passez ce vilain néologisme.

On sait en effet que la principale cause de la crise identitaire belge, avec le discrédit de l'arbitrage monarchique, réside dans la mise au rancart des régions historiques et la constitution de blocs linguistiques. Cela a créé artificiellement des camps (trop) bien dessinés et ouvert la voie à une manière de racisme intérieur. On en voit aujourd'hui le triste résultat.

Sixième conclusion: «*Ce qui manque, ce sont les repères, les jalons, les indicateurs historiques ou contemporains, qui permettent de nommer et*

*de comprendre les enjeux romands. Ce qui fait défaut, ce ne sont pas les sensations, mais du sens. Il manque aux Romands des concepts, des discours, des explications, qui permettent de mêler leurs approches et de dégager une vraie trajectoire au service de la rencontre des autres.*»

Ce n'est peut-être pas par hasard que ces repères manquent. Peut-être après tout que la Romandie n'existe pas...

Enfin, «*l'état d'esprit général [parmi les Romands] s'apparente à une forme de disponibilité, avec ses élans et ses craintes. Les éléments d'une confiance nouvelle apparaissent: les Romands se découvrent une économie forte, des savoirs d'avant-garde, des écoles de rang mondial, une scène culturelle bouillonnante et féconde. [...] L'opinion semble prête à des avancées et tout aussi prête à s'en désintéresser.*»

D'après les derniers sondages d'opinion, peu de Romands opteraient, s'ils avaient le choix, pour un gouvernement supracantonal. Et parmi ce peu de Romands, il y a une majorité de «*décideurs*» qui ne décident rien<sup>10</sup>.

Voilà pourquoi l'approche *marketing* voulue par la TSR ne mènera nulle part. Elle ne tient quasiment aucun compte des désirs de la population, c'est-à-dire des pauvres hères qui, comme vous et moi, ont encore le temps de regarder la TSR, puisqu'ils ne rentrent pas épuisés du «*Forum des 100*».

M. Chérix possède une plume assez alerte, même s'il est porté sur les images grandiloquentes et ne dédaigne pas la langue de bois. Il décrit ainsi agréablement la géographie de la Suisse francophone et la douceur de vivre qui y règne... même s'il en tire des conclusions politiques farfelues. Et il réitère avec l'histoire.

Sous prétexte que la Suisse francophone aurait été plus romanisée que la Suisse germanophone, M. Chérix veut

effacer les siècles d'histoire qui ont suivi et ne fait que peu de cas des histoires cantonales. Il passe allègrement de ce qui a été à ce dont il croit que ce devrait être. C'est un peu enfantin.

Enfin, le ton de M. Chérix est assez déplaisant. Nous ne saurions trop lui conseiller d'aller expliquer aux «*périphériques*» de quelque village valaisan ou jurassien que le *bruyant silence* qui règne en Suisse romande rappelle les paradoxes du major Davel, archétype du Romand dont le mélange de provocation et de retenue exprime une typicité qui dépasse largement le cadre vaudois.<sup>11</sup> La réaction suscitée ne plaiderait peut-être pas pour l'unité romande, mais elle nous rapprocherait sans doute de nos chers et loyaux Confédérés.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

<sup>1</sup> *La question romande*, Editions Favre SA, Lausanne, 2009, préface de Gilles Marchand, Directeur de la TSR, pp. 5-13.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 195.

<sup>4</sup> *Ibidem*, pp. 195-196.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 157.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 158.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 196.

<sup>8</sup> Nous aimons le Canton de Vaud parce que, pour les Vaudois, il est la plus grande communauté, non pas en étendue, certes, mais en profondeur. C'est-à-dire que tout ce que le Canton reçoit de l'extérieur tend à devenir vaudois ou marginal. Voilà pourquoi le fédéraliste vaudois doit toujours rappeler la compétence générale de notre Canton et le caractère spécial de toute compétence fédérale.

<sup>9</sup> La Suisse ne remplit le rôle d'une nation que vis-à-vis de l'extérieur, et principalement à l'occasion des crises internationales.

<sup>10</sup> Voir notamment Philippe Barraud, «*La Romandie n'existe pas. Heureusement!*», article mis en ligne le 11 mai sur le site *Internet Commentaires.com*.

<sup>11</sup> *La question romande*, p. 81.

### Le Grand Conseil à la télé

Mardi après-midi 16 juin: l'idée nous prend pour une fois de regarder le Grand Conseil à la télé. On y discute de la future police cantonale. Nous n'aborderons pas ici le fond du débat entre «*l'initiative d'Artagnan*» et le projet élaboré en commun par l'Etat et les communes. Nous nous contentons d'émettre quelques réflexions d'un profane sur le fonctionnement de notre parlement.

La parole est d'abord aux rapporteurs de la commission chargée d'étudier le sujet. Le rapport de majorité défend le projet de l'Etat, celui de minorité soutient l'initiative de la police cantonale. Tous les arguments pour ou contre semblent être énoncés.

Viennent ensuite à la tribune les chefs de groupe qui reprennent ces mêmes arguments et qui pour la plupart déclarent que leur parti est divisé, à l'exception de l'UDC qui soutient d'Artagnan. Tranchant sur ces discours, le représentant d'«*A gauche toute*», M. Dolivo, fidèle à lui-même, émet des considérations idéologiques qui l'obligent à refuser les deux projets. Il a le *look* qui convient à un tribun du peuple: en bras de chemise mais une seule manche est retroussée, ce qui doit être du dernier chic en la matière.

Puis viennent les innombrables députés qui, assis à leur place, répètent inlassablement les arguments déjà avancés. La plupart lisent un texte préalablement rédigé, certains non sans peine (l'ont-ils rédigé eux-mêmes?) La

plupart ne font que redire ce qui a déjà été dit, de telle sorte que, au lieu d'avoir un véritable débat, on assiste à une succession de monologues. Est-ce la crainte de passer à la télé et de bredouiller qui pousse nos députés à agir ainsi? Quoi qu'il en soit, cette succession de monologues est plus que fastidieuse. C'est pourquoi le discours final de conclusion prononcé par la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro paraît en comparaison presque brillant.

Sur ce, on votera à une forte majorité l'entrée en matière sur quoi on était vraisemblablement d'accord dès le début de la séance. Et le mardi suivant, on reprendra en détails le même débat tout en sachant dès le départ que tout le monde est d'accord sur un point: c'est le peuple qui tranchera.

A noter que la TV se fixe sur les orateurs et ne nous retransmet quasi rien du brouhaha régnant dans la salle, des conversations particulières, des gens qui travaillent à autre chose sur leur ordinateur, des discussions de couloir ou des députés qui, portable en main, traitent leurs affaires dans les corridors de Rumine. Ne leur jetons pas la pierre: certains ont beaucoup de travail dans leur profession; on les admire d'avoir tant d'heures à consacrer à la machinerie parlementaire dont le rendement paraît bien médiocre.

Nous n'avons pas eu le courage de regarder la suite du feuilleton le mardi suivant.

ERNEST JOMINI



## Des paysages divers

Le Conseil fédéral avait lancé un grand projet législatif visant à remplacer l'actuelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) par une nouvelle Loi sur le développement territorial très centralisatrice fondée sur un découpage de la Suisse en zones fonctionnelles (pour caricaturer: les *High-techland* et *Heidiland* chers à M. Xavier Comtesse)<sup>1</sup>. Las, à l'issue de la procédure de consultation (250 réponses), «*si les avis exprimés sont majoritairement favorables à une révision de la LAT, vieille de trente ans, ils rejettent tout aussi nettement une révision totale*»<sup>2</sup>. A lire le communiqué du DETEC, c'est principalement parce que les cantons n'étaient pas assez étroitement associés. Le Conseil fédéral va donc élaborer avec les cantons un projet de révision restreinte, au niveau législatif et non constitutionnel, pour répondre par un contre-projet à l'*Initiative pour le Paysage: «de l'espace pour l'homme et la nature»*.<sup>3</sup>

Si nous nous réjouissons que le gouvernement fédéral renonce à son projet initial qui portait une atteinte

massive aux compétences des cantons dans l'une des tâches essentielles de l'Etat, il faut cependant rester vigilant. Le véritable danger pour l'indépendance cantonale en cette matière est l'*Initiative pour le Paysage*, qui veut donner à la Confédération les compétences de fixer, sans limites définies, les dispositions en matière d'aménagement du territoire, «*notamment à développer une urbanisation de qualité à l'intérieur du tissu bâti*». L'initiative prévoit d'autre part que la «*surface totale des zones à bâtir ne peut être agrandie pendant 20 ans*», les seules dérogations étant décidées par le Conseil fédéral.

Nous contestons les affirmations de M<sup>me</sup> Yvette Jaggi<sup>4</sup> lorsqu'elle parle du fédéralisme, «*façon La Nation, qui s'accroche au pouvoir des cantons, y compris quand les limites de leurs territoires institutionnels sont continuellement débordés par les espaces fonctionnels*». D'une part, l'aménagement du territoire est par essence une question locale. S'il est évident que certaines questions d'infrastructures (autoroute, lignes ferroviaires, pro-

duction d'énergie) doivent être concertées, comme c'est le cas aujourd'hui, au niveau suisse et européen, les questions d'aménagement du territoire appellent toujours des réponses concrètes, chaque région, chaque village, chaque lieu, ayant un environnement, une topologie, une histoire différents.

C'est la grande illusion de notre temps de croire que plus on éloigne le pouvoir de décision de la source du problème, plus sa résolution sera simple. En réalité, cela amène des réponses schématiques et souvent idéologiques inapplicables sur le terrain (et inappliquées par des populations qui ne se sentent pas responsables ou solidaires de la décision).

La construction de zones villas dénaturant certains bourgs du Canton semble donner raison à ceux qui affirment l'incompétence des communes en matière d'aménagement de leur territoire. Ces derniers oublient pourtant que le concept de construire en bordure de village était à l'époque une idée aussi répandue parmi les experts que celle de densifier les villes aujourd'hui.

S'il est tentant de fustiger, lors de la visite d'un caveau, les bâtiments ou villas contemporaines qui brisent la charmante ambiance de petits villages, il ne faut pas oublier que si les familles qui y vivent ne peuvent construire de nouvelles habitations pour leurs enfants, si les commerces et entreprises qui y travaillent ne peuvent se développer, ces si jolis bourgs préservés se transformeront en cités-dortoirs pour citadins épris d'authenticité ou en villages fantômes. Ce n'est pas en ôtant aux communes leurs compétences que l'Etat les responsabilise dans la gestion de leur développement territorial.

L'homme, doté d'une âme et d'un corps, a besoin d'espace pour développer ses activités. La maîtrise de l'aménagement du territoire est donc une prérogative essentielle à une communauté politique. Comment l'Etat de Vaud pourrait-il décider de la promotion économique et touristique qu'il entend mener, si c'est la Confédération qui décide de l'emplacement des

zones destinées à l'industrie; qui schématiquement décide que la Riviera, le Chablais et le Pays-d'Enhaut étant des espaces fonctionnels de loisir et de tourisme, l'industrie doit en être éliminée? Il n'est pas acceptable que ce soient des parlementaires venant d'autres cantons qui décident de ce que doit être le Pays de Vaud et comment il a le droit ou non de se développer.

Quant à interdire toute nouvelle zone à bâtir pendant vingt ans, c'est une position idéologique faisant peu de cas de la réalité. Si le «mitage» du territoire agricole par des villas «sam'suffit» à la mode britannique doit être évité, pour protéger notre production agricole et éviter des réseaux de communications ingérables, il faut rappeler, d'une part, que la construction de toutes les zones à bâtir existantes pour accueillir l'augmentation de la population n'empêcherait nullement la dispersion de l'habitat; d'autre part, que les cantons, en particulier le nôtre, prennent déjà des mesures énergiques (parfois trop?) de planification territoriale dans ce sens.

Enfin, densifier les villes, cela veut dire remplacer des friches, des villas ou de petits immeubles par des constructions imposantes; cela veut dire supprimer des espaces verts, des terrains de détente, détruire ou modifier des monuments historiques. Nous doutons que les initiants soient les premiers à soutenir ce genre de mesures lorsque se présentent des projets concrets.

En aménagement du territoire, il y a des choix parfois difficiles à faire, et nous voulons les déterminer nous-mêmes et non les laisser à des Bernois ou des Neuchâtelois.

OLIVIER KLUNGE

### Revue de presse

#### Frises et tapisseries

L'inauguration du nouveau musée de l'Acropole a ranimé la querelle au sujet des frises du Parthéon exposées au British Museum. Un lecteur de *24 heures* a saisi cette occasion pour écrire une lettre au quotidien, qui l'a publiée le 26 juin dernier. On y lit notamment:

«[...] s'il faut parler de restitution des œuvres d'art, pourquoi ne pas rester au niveau local et évoquer par exemple le retour en la cathédrale de Lausanne des superbes tapisseries qui l'ornaient et que Berne s'est appropriées lorsque Leurs Excellences «colonisèrent» le canton de Vaud... 24 heures pourrait donc utilement se concentrer sur une campagne visant à récupérer ces biens vaudois. Ou si les tapisseries n'étaient plus souhaitées de part et d'autre de la nef de la cathédrale, je suis sûr que M. Tschumi (architecte du nouveau musée athénien, réd.) serait ravi de dessiner un bâtiment idoine pour les abriter non loin de ce lieu de culte [...]»

C'est une idée. Ou alors les exposer sous l'énorme toit phrygien du futur (?) bâtiment du Grand-Conseil...

Ph. R.

#### Les «Triplotes-cantons»

Dans *Le Jura Libre* du 18 mai, sous le titre «Jouons à Triplotes-cantons!», M. Alain Charpillou nous décrit l'exercice auquel se livrent avec délectation un certain nombre de politiciens et sociologues appuyés par une cohorte de journalistes:

«Les cantons suisses ressemblent à l'orthographe française, ils sont anciens, compliqués, difficiles à comprendre, utiles à leurs bénéficiaires. Leurs frontières sinuent au milieu de paysages identiques, de zones linguistiques et d'anciens fiefs confessionnels, de régions économiques; ils illustrent, de manière opiniâtre et placide, un découpage territorial antérieur aux Etats nations qui ont dominé la pensée politique au XIX<sup>e</sup> siècle. Illogiques? Encore faut-il savoir à quelle logique on obéit.

Ils heurtent, par leur forme et leur nature, l'esprit géométrique des fonc-

tionnaires fédéraux et de leur clergé journalistique, qui rêvent de soumettre le pays à une sorte de vaste remaniement parcellaire par lequel ils manifesteraient leur supériorité. Le peuple, troupeau ignorant attaché à un passé obscurantiste, doit être éclairé par les lumières des officines bernoises. Il faut tout refaire, continuellement, et surtout changer ce qui fonctionne.[...]

Les fonctionnaires fédéraux ne sont pas les seuls à vouloir remodeler la Suisse. Il y a les journalistes de *L'Hebdo* qui portent aux nues François Cherix et tous ceux qui, après avoir tenté de fusionner Vaud et Genève, rêvent maintenant du canton Romand. Ces triplotes-cantons sont les héritiers de la rationalité des Lumières. Ils veulent ignorer la réalité historique et politique des peuples très divers qui forment la Confédération.

E. J.

#### Un «tripote-cantons» de plus

Nous le découvrons au moment d'envoyer notre «Revue de presse» à l'impression: c'est M. Fathi Derder qui, dans *24 heures* du 29 juin, sous le titre «Mariages et enterrements», écrit ceci:

«[...] Et pendant que les couples se divorcent les cantons se marient. Six cantons vont annoncer jeudi la naissance de l'espace économique romand. De Genève à Berne. Une région, une vraie région romande est en train de voir le jour autour des cantons de Vaud et de Fribourg.

Un espace économique romand en attendant plus... C'est toute notre structure fédérale qui est en mouvement. Pour une raison simple: les frontières cantonales n'ont plus de sens.[...]

En réalité, on aura un espace économique de Suisse occidentale, mais sans le Jura, canton romand s'il en est, qui s'est lié aux deux Bâle. Faire du canton de Berne un canton romand! Il faut vraiment que les mots n'aient plus de sens pour énoncer de telles affirmations. Mais quand les mots n'ont plus de sens, ce qu'on écrit n'a plus aucun intérêt.

E. J.

## Le Coin du Ronchon

### L'Hebdo, un courriel

Ceux qui ont eu l'occasion d'étudier des textes anciens se souviennent certainement de pages comprenant à peine quatre ou cinq lignes de l'œuvre, suivies d'une kyrielle de notes dites «de bas de page» bien que couvrant les deux tiers de la surface de celle-ci. On constate qu'il n'en va pas différemment des textes modernes diffusés par voie de courrier électronique. Dans le monde professionnel en particulier, des impératifs pratiques ont conduit à ajouter automatiquement à la fin de chaque courriel le nom de l'expéditeur, ses fonctions au sein de la société, ses coordonnées complètes (téléphone de la société, ligne directe, téléphone mobile, télécopie, adresse électronique, adresse postale, boîte postale, localité, compte de chèques postaux, numéro de TVA, etc.), puis diverses mises en garde de nature juridique (ce message n'engage que la responsabilité de son auteur, veuillez détruire ce message si vous l'avez reçu par erreur, etc.) ou écologique (pensez

à l'environnement avant d'imprimer ce message).

Ainsi, lorsque l'employée X écrit à son collègue Y: «Tu viens manger à midi?» et que ce dernier répond: «Ok, ça marche!», chacun des deux messages est suivi d'une vingtaine de lignes affichées automatiquement, de sorte que le tout occupe déjà l'équivalent de deux pages A4 – que la secrétaire Z déroule avec ahurissement avant de repérer les deux phrases originales et de comprendre pourquoi Y lui a transféré ce courriel.

Il va de soi que personne ne lit ces kilomètres de logorrhée électronique puisqu'ils sont les mêmes sur tous les messages. Avec 5% de contenu intéressant et 95% de remplissage ennuyeux, la structure standard du courriel est ainsi quasiment la même que celle d'un hebdomadaire romand dans lequel on ne regarde jamais rien d'autre que les cinq vignettes d'un excellent dessinateur.

LE RONCHON

<sup>1</sup> Cf l'article de J.-M. Henny, «Aménagement fédéral du territoire», *La Nation* N° 1856 du 13.02.2009 et celui de O. Klunge, «Projet de territoire Suisse», *La Nation* N° 1847 du 10.10.2008.

<sup>2</sup> Dépêche de l'ATS du 11.06.09.

<sup>3</sup> www.landschaftsinitiative.ch.

<sup>4</sup> 28.04.09, *Domaine Public* N° 1822, www.domainepublic.ch.